

Pétitions

M. Deans: Monsieur le Président, la préparation de la journée d'opposition pose effectivement un problème, car un d'entre nous devra effectivement être prêt à présenter une motion à débattre d'ici une heure et demie. C'est une difficulté réelle. Toutefois, je veux m'excuser auprès du leader parlementaire du gouvernement d'avoir laissé son projet de loi franchir l'étape de la deuxième lecture. Je croyais que le gouvernement voulait renvoyer la mesure au comité, mais je peux lui assurer que le projet de loi est loin d'être adopté. Il vient simplement d'être renvoyé au comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie les oppositionnels de leurs observations. Comme toujours, j'ai voulu les consulter au sujet du déroulement de nos travaux. Comme nous avons fait des progrès, le parti ministériel, selon son habitude, est tout à fait disposé à recevoir les avis de motion d'opposition avant 18 heures. Il nous est très facile de défendre ce que nous avons accompli jusqu'ici, car nous avons accompli des choses merveilleuses. Par contre, si les partis d'opposition ne trouvent rien à débattre, qu'ils me le disent et j'essaierai peut-être de leur montrer comment doit procéder une opposition.

● (1530)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Comme ce rapport traite du projet de loi C-18, Loi de 1984 modifiant le droit pénal, je suis certain que tous les députés trouveront intérêt à se pencher sur le projet de loi.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

PÉTITIONS

DEMANDE D'AIDE POUR L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par 225 citoyens, surtout des citoyens de l'Alberta, qui réclament de l'aide pour l'industrie de la betterave sucrière dans cette province.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre de citoyens de la province du Manitoba qui réclament de l'aide pour l'industrie de la betterave sucrière.

[Français]

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE SUCRE AU QUÉBEC

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les producteurs de sucre du Québec pour souligner la pire crise qui existe actuellement dans l'histoire du sucre au Québec.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ HONORAIRE DE
RAOUL WALLENBERG

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence) demande à présenter le projet de loi C-233, proclamant Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada et réclamant sa mise en liberté.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. de Corneille: J'ai l'honneur et le privilège de présenter une mesure proclamant Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada. Je suis même convaincu que M. le Président aura une raison particulière de s'intéresser à ce projet de loi. Celui-ci concerne un cas très particulier et mon objectif n'est pas d'en faire un précédent.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, Raoul Wallenberg, diplomate suédois en poste à Budapest, en Hongrie, a réussi, au risque même de sa vie, à sauver des milliers de Juifs qui auraient été expédiés aux chambres à gaz d'Auschwitz, en les faisant citoyens honoraires de la Suède.

En collaborant tous ensemble, nous pouvons maintenant faire pour cet homme ce qu'il a fait pour d'autres et tenter de lui sauver la vie en le proclamant citoyen honoraire du Canada. Ce sera une bonne occasion de convaincre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'il doit à ce stade-ci se contenter d'un bref exposé de l'objet du projet de loi. Je suppose que le député désire conclure son intervention.

M. de Corneille: Juste une chose à ajouter. Ce projet de loi est pour nous une occasion de convaincre ses géôliers soviétiques qui le détiennent depuis 40 ans que les Canadiens ont assez d'estime pour cet homme pour en faire un des leurs et justifier ainsi leur droit de le défendre.

M. le Président: Je préviens le député que la présidence doit désapprouver officiellement toute insinuation gratuite. Je veux parler de ce que le député a dit au début de ses observations.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)